

## Séance du 5 décembre 2017

L'an deux mil dix-sept, le cinq décembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Pouldergat, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Gaby Le Guellec, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 12

Nombre de Conseillers présents : 8

Nombre de Conseillers ayant pris part au vote : 9

Etaient présents les conseillers municipaux suivants :

Le Guellec Gabriel, Henaff Andrée, Mescam Jean-Marc, Johann Le Meur, Kervarec Ronan, Gonidec Anthony, Guichaoua Maxime, André Carnec.

Absents excusés : Meyer Thomas, Catherine Orsini, Delphine Griffon, Lucas Isabelle,

Procuration : Isabelle Lucas à Andrée Hénaff

Secrétaire : Maxime Guichaoua

Garderie péri-scolaire - Tarifs 2018
--------------------------------------

Par délibération en date du 22 novembre 2016, le Conseil Municipal avait fixé les tarifs précédemment applicables à la garderie municipale.

*Le Conseil Municipal,*

*Après en avoir délibéré,*

*A l'unanimité des suffrages exprimés,*

FIXE comme suit les tarifs de garderie péri-scolaire applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 :

Matin et soir :

Résidants

1 <sup>er</sup> enfant	2,10 €
2 <sup>ème</sup> enfant	1,80 €
3 <sup>ème</sup> enfant et au-delà	1,60 €

Non Résidants

Forfait/enfant	2,65 €
----------------	--------

Matin ou soir :

Résidants

1 <sup>er</sup> enfant	1,60 €
2 <sup>ème</sup> enfant	1,30 €
3 <sup>ème</sup> enfant et au-delà	1,10 €

Non Résidants

Forfait/enfant	2,15 €
----------------	--------

Cantine Scolaire – tarifs 2018
--------------------------------

M. Le Maire propose à l'assemblée une nouvelle grille tarifaire applicable pour l'année 2018.

*Le Conseil Municipal,*  
*Après en avoir délibéré,*  
*A l'unanimité des suffrages exprimés,*

FIXE comme suit les tarifs des repas à la cantine communale à compter du 1er janvier 2018 :

Enseignants, Stagiaires : 5,70 €

Personnel de service affecté à la cantine : repas gratuit (avantage en nature, le calcul des cotisations aura pour assiette le prix de repas forfaitaire de l'URSSAF).

**Résidants**

Repas enfant maternelle et primaire: 3,10 €

**Non Résidants**

Repas enfant maternelle et primaire: 3,80 €

Bibliothèque municipale - Tarifs 2018
---------------------------------------

Les tarifs d'abonnement à la bibliothèque municipale ont été fixés par délibération en date du 22 novembre 2016,

Les montants actuellement en vigueur sont de 15,50 € (famille) et de 11,50 € (individuel).

*Le Conseil Municipal,*  
*Après en avoir délibéré,*  
*A l'unanimité des suffrages exprimés,*

FIXE comme suit le montant des abonnements annuels à la bibliothèque municipale, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 :

- abonnement familial : 16,00 €
- abonnement individuel : 12,00 €

<i>Tentes de cérémonie - Tarifs 2018</i>
--

La Commune met à la disposition des particuliers, des entreprises et des associations, les tentes de cérémonie, les tables et bancs de bois, lorsqu'elles ne sont pas utilisées pour les manifestations locales.

*Le Conseil Municipal,*  
*Après en avoir délibéré,*  
*A l'unanimité des suffrages exprimés,*

FIXE comme suit les tarifs de location des tentes de cérémonie, applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 :

Résidants : 75,00 €

Non résidants : 180,00 €

Table et 2 bancs : 4,00 €

Ti an holl – tarifs de location 2018
--------------------------------------

*Le Conseil Municipal,*

*Après en avoir délibéré,*

*A l'unanimité des suffrages exprimés,*

*Fixe comme suit les tarifs de location applicables aux usagers ci-dessous :*

Salle 1 et Tisanerie :

Catégorie d'usagers	Commune	Hors commune	
Particuliers	82 €	295 €	
Entreprises	82 €	295 €	
Stages (organismes publics)	82 €	295 €	
Partis politiques	gratuit		gratuit
Associations loi 1901	gratuit	82 €	
Ce tarif est applicable pour 1 occupation par an, au delà le tarif est multiplié par 3.			
Syndicats	gratuit	gratuit	

Salle des fêtes :

Catégorie d'usagers	Commune	Hors commune
Particuliers	175 €	515 €
Entreprises	175 €	515 €
Stages (organismes publics)	175 €	515 €
Partis politiques	gratuit	gratuit
Syndicats	gratuit	gratuit
Associations loi 1901	gratuit	515 €

Ce tarif est applicable pour 1 occupation par an, au-delà le tarif est multiplié par 3.

Participation pour mise à disposition gratuite (associations humanitaires, organisme caritatifs, établissements publics, organismes publics et similaires) : 210 €

*Ce tarif vise à prendre en compte la réalité des coûts liés à une mise à disposition : fluides, chauffages, éclairages, entretien, gestion, prestations diverses.*

<i>Concessions cimetière -Tarifs 2018</i>
---

*Le Conseil Municipal,*

*Après en avoir délibéré,*

*A l'unanimité des suffrages exprimés,*

DECIDE de fixer comme suit les tarifs des concessions au cimetière communal à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 :

Concession temporaire	15 ans	2 m <sup>2</sup>	95,00 €
Concession temporaire	30 ans	2 m <sup>2</sup>	145,00 €
Concession temporaire	50 ans	2m <sup>2</sup>	195,00 €

<i>Colombarium -Tarifs 2018</i>
---------------------------------

*Le Conseil Municipal,*

*Après en avoir délibéré,*

*A l'unanimité des membres présents,*

*Fixe comme suit les tarifs applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018,*

Colombarium :

Concession temporaire de 10 ans renouvelable : 425 €  
Concession temporaire de 15 ans renouvelable : 635 €  
Concession temporaire de 30 ans renouvelable : 1270 €

Jardin du souvenir :

41 € la dispersion

Photocopies -Tarifs 2018
--------------------------

*Le Conseil Municipal,*

*Après en avoir délibéré,*

*A l'unanimité des membres présents*

FIXE comme suit les conditions de délivrance des photocopies à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 :

A – Communication de documents administratifs

Extraits de plans : 2,55 € par feuille de format A4 ou A3

(documents graphique du PLU, plans masse, plans de situation)

Extraits de matrice cadastrale : 1,00 € par feuille de format A

Copie de documents : 0,40 euros en format A4, 0,50 euros en format A3.

Selon la nature du document demandée, une demande écrite peut être exigée.

B – Photocopie de documents

Aucune entreprise ne proposant ce service sur le territoire communal, le Conseil Municipal souhaite que le service « accueil » de la Mairie réalise des photocopies de documents pour le compte des particuliers, associations et entreprises.

1 – Associations locales : 0 euros.

2 – Particuliers, entreprises, associations extérieures : 0,25 euros en format A4, 0,50 euros en format A3.

B – Photocopie de documents

Étiquettes adresse : 0,055 €/étiquette. Planches établies sur la base de la liste électorale en vigueur et sur demande écrite déposée en mairie 15 jours francs avant la date de mise à disposition souhaitée.

Les photocopies sont réalisées par le personnel communal affecté à l'accueil, selon disponibilités.

Le règlement est effectué dès service fait, dans les règles de fonctionnement des régies de recettes municipales.

Subventions : 2ème attribution 2017
-------------------------------------

En juin dernier le conseil municipal a attribué les subventions aux associations ; 3 propositions de la commission des finances n'ont pu être intégrées à la délibération du 26 juin, le dossier ad-hoc n'ayant pas été déposé.

Il s'agit de l'association des parents d'élèves de l'école Yves Riou, de la coopérative scolaire, du RASED et du R.E.R (réseau des écoles rurales).

Les pièces nécessaires sont enfin parvenues, après plusieurs relances auprès des associations concernées, et il est proposé de soumettre au vote du conseil municipal l'attribution des subventions concernées, sur la base des propositions initiales de la commission des finances :

- A.P.E Ecole Yves Riou : 3150 €
- Coopérative scolaire : 300 €

- RASED : 75 €
- RER : 450 €

Finances : Décision Budgétaire Modificative n° 2
--

*Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité des membres présents,  
Adopte la décision modificative suivante :*

**Fonctionnement :**

**Dépenses :**

▶ **Chapitre – 002 déficit antérieur reporté**

002 Déficit antérieur reporté : 12 123,12

▶ **Chapitre – 012 charges de personnel**

6218 autre personnel extérieur : 10 000

▶ **Chapitre – 022 Dépenses imprévues**

022 Dépenses imprévues : - 15 000

▶ **Chapitre – 65 autres charges de gestion courante**

6531 Indemnités : 4 000

6533 Cotisations de retraite : 1000

**Recettes :**

▶ **Chapitre – 77 Produits exceptionnels**

778 Produits exceptionnels divers : 12 123,12

**Investissement :**

**Dépenses :**

▶ OPFI – Opérations financières

▶ 001 Déficit d'investissement reporté : 6766,50

**Recettes :**

▶ OPFI – Opérations financières

▶ 1068 Excédents de fonctionnement capitalisés : 6766,50

**Objet :** Fourrière municipale – contrat Groupe SACPA - Chenil service

Le contrat de fourrière avec la SAS SACPA arrive à échéance le 31 décembre 2017. Ce contrat de prestations de missions de service public permet à la commune de remplir ses obligations réglementaires en matière de gestion des animaux errants. Cette prestation comprend :

- La capture 24h/24 des animaux captifs ou errants
- L'enlèvement des animaux morts dont le poids n'excède pas 40 kg
- L'exploitation de la fourrière animale
- Les frais de garde
- La prise en charge des frais conservatoires des animaux blessés sur la voie publique
- La cession gratuite des animaux à des associations de protection animale

Le coût est de 0,772 € H.T par habitant, et par an.

Le nouveau contrat serait d'une durée de un an, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, renouvelable tacitement chaque année pour une durée totale de 4 ans.

M. le Maire donne lecture à l'assemblée du projet de contrat à intervenir et l'invite à en délibérer.

*Le Conseil Municipal,*

*Après en avoir délibéré,*

*A l'unanimité des membres présents,*

APPROUVE le contrat à intervenir avec la société Chenil Service

AUTORISE M. le Maire à le signer.

Cession de terrain
--------------------

Lors de travaux d'extension (installation de sanitaires) réalisés dans les années 1980 sur leur habitation cadastrée section ZV 56, les consorts Perrot, y domiciliés à Kerourien, ont légèrement débordés sur la parcelle voisine, cadastrée section ZV n° 54, qui se trouve appartenir au domaine privé communal.

Afin de « régulariser » cette situation de fait, il est proposé de céder à la succession de M. et Mme Perrot, tout ou partie de la parcelle ZV 54, voire également les parcelles ZV 51 et 52.

*Le Conseil Municipal,*

*Après en avoir délibéré,*

*A l'unanimité des membres présents,*

DONNE mandat à M. le Maire pour l'accomplissement des formalités nécessaires à la réalisation de cette cession

DECIDE que l'ensemble des frais (notaire, géomètre, publicité foncière . . .) seront à la charge de l'acquéreur

Désignation d'un représentant au conseil d'administration de la régie Eau et Assainissement
---

Par délibération en date du 24 novembre 2016, le Conseil Communautaire a approuvé les statuts du SPIC (régies de l'eau et de l'assainissement).

Ce SPIC est géré par un conseil d'exploitation composé de 7 membres : 6 membres élus au sein du conseil communautaire, 1 membre non élu et représentant les usagers via un organisme de type association d'usagers.

Il est proposé de porter le nombre de membres du conseil d'exploitation à 12 pour faciliter la représentation de chacune des communes au conseil.

En cas d'accord il nous faut désigner un représentant supplémentaire au sein du conseil d'exploitation du SPIC.

*Le Conseil Municipal,*

*Après en avoir délibéré,*

*A l'unanimité des membres présents,*

DESIGNE Mme Andrée Hénaff en qualité de représentante de POULDERGAT.

## Douarnenez-communauté : Rapport général d'activité 2016

Conformément à l'article L 5211-39 de la loi Chevènement du 12 juillet 1999, le Président de Douarnenez-Communauté adresse chaque année, au Maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement accompagné du compte administratif.

Ce rapport fait l'objet d'une communication par le Maire au Conseil Municipal, lors d'une séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) sont entendus.

Le président de l'EPCI peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune ou à la demande de ce dernier.

Le rapport complet a été transmis aux conseillers municipaux qui sont invités à faire part de leurs observations et questions, les conseillers communautaires y répondront ou à défaut, interrogeront M. le Président de Douarnenez-communauté.

*Le Conseil Municipal,*

*Entendu l'exposé de M. le Maire,*

Déclare avoir pris connaissance du rapport d'activités 2016 de la communauté de communes du Pays de Douarnenez.

## Rapports d'activités 2016 SPANC- eau potable -assainissement

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif.

Le rapport complet a été transmis aux conseillers municipaux qui sont invités à faire part de leurs observations et questions, les conseillers communautaires y répondront ou à défaut, interrogeront M. le Président de Douarnenez-communauté.

*Le Conseil Municipal,*

*Entendu l'exposé de M. Le Maire,*

DECLARE avoir pris connaissance du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif, et du rapport annuel sur la qualité de l'eau potable et de l'assainissement de l'année 2016.

## Rapports d'activités 2016 - Ordures ménagères

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets de l'année 2017, conformément au décret n° 2000-404 du 11 mai 2000.

Le rapport complet a été transmis aux conseillers municipaux qui sont invités à faire part de leurs observations et questions, les conseillers communautaires y répondront ou à défaut, interrogeront M. le Président de Douarnenez-communauté.

*Le Conseil Municipal,*

*Entendu l'exposé de M. Le Maire,*

DECLARE avoir pris connaissance du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets de l'année 2016.

*Pour copie conforme,*

*En Mairie de POULDERGAT le 7 décembre 2017, Le Maire, Gaby Le Guellec*